

**DECISION MUNICIPALE
N° D24-023**

1-1

Objet : CONTRÔLE TECHNIQUE ET COORDINATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ POUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION DE LA CRECHE ÎLE AUX BAMBINS
Marché n° 24-14

• **Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4° et L 2122-23,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment en son 4° concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'article L 2123-1 du Code de la commande publique,

VU le règlement local des marchés publics adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

CONSIDERANT la nécessité de contracter une prestation de Contrôle Technique et de Sécurité Protection de la Santé pour le projet de réhabilitation de la crèche Ile aux Bambins.

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres.

D É C I D E

ARTICLE UN : de retenir la Société DEKRA Industrial, immeuble Aurélien, 29 avenue JF Champollion, BP 43797, 31037 Toulouse cedex 1 pour le contrôle technique pour l'opération citée en objet pour un montant de 3 990,00 € HT (soit 4 788,00 € TTC)

ARTICLE DEUX : de retenir la Société DEKRA Industrial, immeuble Aurélien, 29 avenue JF Champollion, BP 43797, 31037 Toulouse cedex 1 pour la coordination en matière de santé et protection de la santé pour l'opération citée en objet pour un montant de 1 963,50 € HT (soit 2 356,20 € TTC)

ARTICLE TROIS : de signer les devis ainsi que les pièces annexes.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,
FAIT A TOURNEFEUILLE,
Le 13 mars 2024

Le Maire,


Dominique FOUCHIER

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20240313-DM24-023-AR
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception en préfecture : 22/03/2024

